



**Bureau communautaire
Mardi 02 mai 2023
DECISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : Mme Marie PASSIEUX.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Approbation des modifications statutaires de l'agence départementale Hérault Ingénierie

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant les avis à émettre sur les modifications statutaires d'établissements publics auxquels l'intercommunalité adhère.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5511-1,

Vu le Code de la commande publique, l'article L1211-1 et L2511-6 notamment,

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais a, par délibération du 3 Octobre 2018 (n°2018.10.03.09) adhéré à l'agence départementale Hérault Ingénierie et approuvé les statuts et le règlement intérieur,

Considérant qu'une modification statutaire est intervenue par délibération d'Hérault Ingénierie le 27 Septembre 2021 (n° AG/202109/27/8). Cette modification statutaire ajoute notamment la possibilité pour l'agence de se constituer en tant que de besoin en centrale d'achats,

Considérant que la mise en place effective de la centrale d'achat a été mise en place au 1^{er} Janvier 2023,

Considérant dès lors qu'une approbation de ces nouveaux statuts apparaît nécessaire puisque la Communauté de communes souhaite avoir recours à la centrale d'achat proposée par l'agence Hérault Ingénierie à périodicité régulière ainsi que des prestations liées à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

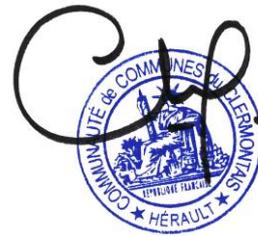
En effet, le service eau et assainissement est régulièrement amené à solliciter des entreprises pour la réalisation d'études géophysiques, l'installation et le suivi de piézomètres. Etant adhérent à Hérault Ingénierie, il apparaît opportun de pouvoir solliciter Hérault ingénierie pour ce type d'opération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications statutaires de l'agence départementale Hérault Ingénierie adoptées par délibération de l'agence le 27 Septembre 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces utiles se rattachant à l'adhésion et au recours de la centrale d'Achat d'Hérault Ingénierie,
- **ACTE** que la Communauté de communes du Clermontais notifiera copie de la présente décision à l'agence départementale d'Hérault Ingénierie,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Le 09 mai 2023.

Claude REVEL.